

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Jean-Philippe BROCHET, Jean-François WALSHOFER, Laurence JACQUET, Bernadette CASTELHANO, Jocelyne HERMANT, Dorinda DA SILVA SANTOS AZEVEDO, Nathalie ARNOULD, Marie CARTEL, Marc JOUREAU, Florence CACHARD.

Absents ayant donné procuration :

Frédéric SAINZ ayant donné pouvoir à Jacques JESSON,
Stéphane MAYET ayant donné pouvoir à Eveline HATTAT.

Absent excusé : Michel HATTAT

Secrétaire de séance : Marc JOUREAU

Date de convocation : 8 octobre 2014

N°2014-65 : Achat de la propriété Bertrand

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors des travaux du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le centre bourg avait fait l'objet d'un plan d'aménagement particulier dont l'objectif était de préserver l'identité architecturale du centre village et de permettre une densification de l'habitat.

Aujourd'hui, nous avons la possibilité d'acquérir une parcelle cadastrée AB 45 de 1852 m2 pour réaliser une partie de ce projet.

Une détermination de la valeur vénale actuelle a été demandée au service des domaines mais la somme estimée de 200000 euros n'aurait pas permis une acquisition à l'amiable. Suite à la négociation avec l'indivision Bertrand, les 2 parties se sont mises d'accord pour un montant de 259280 euros.

Il vous est demandé de statuer sur cette proposition.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21, et L.2241-1 à L.2241-7,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 19 mai 2014 qui a estimé à 200000 euros, soit 108 euros le m2, la parcelle cadastrée AB 45 d'une superficie de 1852 m2,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à l'acquisition de cette parcelle pour un projet d'aménagement du centre bourg qui sera mené en collaboration avec l'Agence d'Urbanisme et Développement de la Communauté d'Agglomération de Châlons-En-Champagne (AUDC).

Considérant la proposition du Maire à l'indivision Bertrand d'acquérir ce terrain au prix de 140 euros le m2, soit 259280 euros afin que ce projet puisse aboutir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité des membres votants,

- D'acquérir la parcelle AB 45 au prix de 140 euros le m2, soit 259 280 euros,
- Dit que cette propriété est acquise en vue de réaliser le projet mentionné ci-dessus,
- Désigne Maître JACQUET Nathalie, Notaire à Châlons-en-Champagne, pour établir l'acte authentique,
- Autorise le Maire, ou à défaut le 1^{er} adjoint, à signer l'acte à intervenir,
- Les frais annexes seront à la charge de la commune,
- Dit que la dépense sera inscrite sur le budget principal 2014,
- Donne au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014-66 : Décision Modificative n°04

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'inscrire :

- Les crédits suivants sur le Budget Général de l'exercice qui seront pris sur les excédents de fonctionnement.

Fonctionnement

Crédits à ouvrir

Dépenses

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
023			286000€	Achat propriété Bertrand

Investissement

Crédits à ouvrir

Dépenses

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
21	2115	ONA	286000€	Achat propriété Bertrand

Recettes à ouvrir

Recettes

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
021			286000 €	Achat propriété Bertrand

N°2014-67 : Choix de l'architecte pour l'extension de la maison des jeunes

Le Maire informe le conseil municipal que l'extension de la maison des jeunes va être réalisée. Après examen, l'agence d'architecture O. JAMAR & Associés à Châlons-en-Champagne est proposée comme Maître d'œuvre pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de retenir l'agence d'architecture O. JAMAR & Associés,
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces liées à cette affaire.

Questions diverses

- Madame Eveline HATTAT informe qu'une chartre de bonnes conduites pour le restaurant scolaire a été réalisée par les enfants en collaboration avec l'animateur Jean-François GAUTHIER. Elle précise aussi qu'un règlement pour les nouvelles activités périscolaires (NAP) a été mis en place. 65 élémentaires et 31 maternelles fréquentent les NAP.
- Implantation des serres pour les nouveaux services techniques.
- Début des travaux pour la réalisation d'une frayère.
- Point sur la crèche par Mesdames Laurence JACQUET et Jocelyne HERMANT.
- Remerciements de la part de l'association «La Bricolerie» pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle.
- Dates à retenir :
 - Samedi 18 octobre 2014 : Atelier cuisine et Théâtre,
 - Samedi 18 et dimanche 19 octobre 2014 : Exposition de peinture à «La Bricolerie»,
 - Dimanche 26 octobre 2014 : Marché d'Automne.
- Reprise des travaux concernant l'aménagement du Clos Saint Martin.
- Point sur l'avancement des travaux de la plate-forme VIVESCIA.
- Prévoir le ménage de l'église pour la commémoration du 11 novembre.
- Solutionner les problèmes de fientes de pigeons à l'église.
- Distribution des colis de Noël aux aînés le dimanche 14 décembre 2014 et repas des aînés le dimanche 18 janvier 2014.

Séance levée à 21 heures 15.